

Section 6.—Colonisation—Bureau de l'établissement des soldats.¹

Lors de la session régulière du Parlement fédéral en 1930 un comité spécial fut nommé pour étudier toutes questions relatives aux pensions et aux vétérans. Un sous-comité pour enquêter sur l'établissement des anciens soldats sur les terres fit plusieurs recommandations qui furent acceptées par le Parlement, un amendement à la loi de l'établissement des soldats étant adopté. Ces recommandations furent :

1. Que la limite de temps pendant laquelle le soldat-colon qui n'en a pas encore appelé et qui n'est pas satisfait de l'adjudication, après la réévaluation, puisse porter appel devant la cour d'Echiquier, soit prolongée jusqu'à janvier 1931.

2. Qu'aucun contrat intervenu entre le soldat-colon et la commission de l'établissement des soldats, et qui pourrait être contestable, ne soit annulé sauf par l'ordre d'un juge de district ou de comté, devant qui les deux parties peuvent comparaître après avis dûment donné.

3. Que nous approuvons et recommandons la continuation de la pratique d'avancer de légers prêts pour le défrichement, ainsi qu'aux colons sur les fermes couvertes de taillis, qui en ont défriché une superficie raisonnable.

4. Que les dettes non acquittées des soldats-colons, qui occupent encore leurs fermes, devraient être réduites de 30 p.c. pourvu qu'en aucun cas, le montant de réduction accordée n'exécède le total de la dette du colon à la commission.

5. Que toutes garanties sur le bétail vivant détenues par la commission soient libérées, ledit bétail devenant la propriété absolue du colon.

La réévaluation des fermes des soldats pourvue par la loi de 1927 est presque achevée. Le nombre de colons ayant pétitionné pour la réévaluation était de 8,344; 205 ont retiré leur demande; 8,140 fermes ont été évaluées à nouveau; la commission a examiné 8,047 cas de réévaluation et déterminé la dépréciation; 6,423 colons ont accepté les adjudications. Le prix total des 8,047 fermes de soldats s'est élevé à \$30,398,079, la dépréciation de ces fermes étant évaluée à un total de \$7,295,629, ou 24 p.c.; 365 cas ont été soumis à la cour d'Echiquier.

Les prêts aux soldats-colons à la fin de l'année civile 1930 se totalisaient à \$112,377,516. Tenant compte de la réévaluation des terres, de la réduction de 30 p.c. des dettes, du coût du bétail vivant, le placement actuel, y compris l'intérêt non payé, est de \$58,673,089. Depuis le début de ce projet, il a été remboursé \$45,-674,924 des prêts, dont \$14,653,188 pour l'intérêt.

Par suite du projet du gouvernement britannique pour l'établissement de 2,000 familles, 3,346 familles sont venues au Canada; 2,157 familles aujourd'hui exploitent activement les fermes qu'elles ont convenu d'acheter; 168 familles sont encore en probation; 100 familles exploitent leurs fermes indépendamment de ce projet; 4 familles ont remboursé intégralement les prêts qui leur avaient été consentis et 7 autres ont fait des arrangements pour assumer leurs obligations par contrat tripartite; 910 familles ont quitté la colonie. Des 3,346 familles venues au Canada il en reste encore 3,156; 2,619 s'occupent d'agriculture, soit selon ce projet soit en particulier, et 537 s'occupent d'autres travaux.

¹ Révisé par C. W. Cavers, directeur de l'information et de la statistique du Bureau d'Etablissement des Soldats.